

Instructions pour le paiement de la taxe d'inscription

Pour tout envoi de dossier d'inscription à la HEIG-VD, il est impératif que la taxe d'inscription s'élevant à CHF 150.— soit payée au préalable. Une preuve du versement doit être jointe au dossier d'admission. Aucun dossier ne sera traité sans justificatif.

Aucun remboursement n'est fait en cas de désistement ou en cas de refus d'admission.

Candidat-e-s domicilié-e-s en Suisse

Le paiement est à effectuer sur le CCP 10-1975-6.

Le nom et le prénom de l'étudiant-e inscrit-e doivent être mentionnés ainsi que le motif du versement : Taxe d'inscription rentrée académique 20XX.

Candidat-e-s domicilié-e-s à l'étranger

Postfinance
3030 Berne
BIC : POFICHBEXXX

Titulaire :

Etat de Vaud – Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion du Canton de Vaud
1401 Yverdon-les-Bains
IBAN CH9709000000100019756

Ne sont pas acceptés:

Les chèques.

Les francs CFA.

Les versements via Western Union et MoneyGram.

Le Secrétariat académique

Secrétariat académique / Raffaella Béguelin

Route de Cheseaux 1
Case postale 521
1401 Yverdon-les-Bains

Tél. +41 (0)24 557 64 08
E-mail: raffaela.beguelin@heig-vd.ch